

## **VOUS VOULEZ VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A L'ESLSCA Paris**

***Merci de suivre les indications ci-après et de nous retourner une copie de cette fiche  
(n.talbi@eslsca.fr ou fax : 01 47 05 74 75)***

1. Vous devez remplir le bordereau de déclaration de paiement à l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) que vous avez choisi et mentionner obligatoirement « ESLSCA Paris » dans le cadre « Reversements aux écoles et aux CFA » pour que le montant de votre versement nous parvienne.
2. L'ESLSCA Paris est habilitée à percevoir au titre du barème, dans la catégorie C (de plein droit) et B (par cumul).  
Si vous souhaitez affecter un montant maximum à l'ESLSCA, il faut indiquer très précisément sur le bordereau la formule suivante :

**« ESLSCA : C + B = le maximum (cumul) »**

3. Pour nous permettre de suivre votre dossier, merci d'indiquer :

- le montant de votre versement : .....

- le nom de votre OCTA : .....

.....

- le nom de votre entreprise et son numéro SIREN : .....

.....

- l'adresse de votre entreprise : .....

- les coordonnées de la personne à remercier :

Nom, prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... email : .....